

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2022 - 2023

Licence STAPS : Entraînement Sportif + LAS 3

Conseil de Gestion : avis favorable le 05/07/2022

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Eric Doré** Eric.dore@uca.fr

Responsable Niveau 2 : **Eric Doré** Eric.dore@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont Commun	Alain	alain.grimbert@uca.fr ;
N1 STAPS Vichy Commun	Gaël Ennequin	gael.ennequin@uca.fr
N2 STAPS ES	Eric Doré	eric.dore@uca.fr
N3 STAPS ES	Eric Doré	eric.dore@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Sandrine HUGONIE sandrine.hugonie@uca.fr

N1 STAPS Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS APAS -EM-ES -MS Clermont : Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N3 STAPS APAS -EM-ES -MS Clermont : Laure TRANCHET laure.tranchet@uca.fr

Option sportive	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Haltérophilie/ Musculation	MAÎTRE Sébastien	sebastien.maitre@uca.fr
Fitness	RULLIER Veronique	veronique.rullier@uca.fr
Football	HEROS Stéphane	stephane.heros@uca.fr
Rugby	CARRIAS Lilian	lilian.carrias@uca.fr

Contact en scolarité :

N2 ES Benoit Boboul Benoit.Boboul@uca.fr

N3 ES Laure Tranchet Laure.tranchet@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Assiduité aux TP	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distinguée absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant dès lors qu'il existe une absence injustifiée

Pour les LAS 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide.

Pour les mentions de licence STAPS : L'enseignant peut attribuer une note de pratique d'APSA à des étudiants qui ont une période de dispense telle que leur quantité de pratique est supérieure ou égale à la moitié des leçons programmées. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, l'enseignant peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 - ES	50 h	01/09 au 30/05
Niveau 3 - ES	150 h	01/09 au 30/05

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 Mai 2022.

Référent stage pour la formation : SEBILLAUD David david.sebillaud@uca.fr

Afin de pouvoir prétendre à la carte professionnelle, telle que définie par le code du Sport, l'option sportive validée dans le cadre de la Licence STAPS : Entraînement sportif doit être mentionnée dans le supplément au diplôme (Annexe Descriptive au Diplôme).

Les deux options sportives proposées par l'UCA sont « Football » et « Préparation physique (Haltérophilie – musculation) ».

Afin de valider cette option sportive, une formation attestante est définie. Sa validation entraîne automatiquement la mention de cette option dans le supplément au diplôme. Cette validation est prononcée par le Jury de la Licence STAPS : Entraînement sportif, en fin de niveau 3.

La formation attestante est composée d'un ensemble d'enseignements de N2 et N3 spécifiques à l'option sportive choisie. Elle ne donne lieu à aucun cours supplémentaire et n'engendre pas de modalités spécifiques : les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Unités d'Enseignement - UE et Éléments Constitutifs - EC pris en compte pour la validation de cette formation attestante sont celles de la Licence.

La validation de la formation attestante est conditionnée à la réussite de chacun des UE ou EC la composant, sans compensation. Des points Jury pourront être attribués.

Cas particulier des étudiants n'ayant pas fait le N2 de la Licence STAPS : Entraînement sportif à l'UCA :

Une Commission pédagogique peut valider au sein de cette formation attestante, les éléments correspondant aux enseignements de N2 en fonction du profil de l'étudiant (N2 hors UCA, obtention de diplômes fédéraux...).

Cette validation devra être portée à la connaissance de l'étudiant dès le début de l'année universitaire.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 2 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique commun	31 ; 32 ; 41A 41B	24		X	D
B : Option sportive	33 ; 43 ; 47	12		X	D
C : Compétences technologiques en entraînement sportif	35 ; 42 ; 44	15		X	D
D : Bloc Transversal	36 ; 46 ; 48	9	X		

Niveau 3 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique	51 ; 52 ; 53 ; 54	12		X	E
B : Bloc option sportive	56 ; 63	15		X	E
C : Bloc transversal Entraînement	55 ; 57 ; 61 ; 62	15		X	E
D : Stage	65	6		X	E
E : Bloc Transversal	58 ; 64 ; 66 ; 67	12	X		

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

18

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 nd e chance						
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
1	UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)		6															
	EC 1 : Anatomie 1			1	EvT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min			
	EC 2 : Bioénergétique			1	EvT		1	QCM	20 min				1	QCM	20 min			
	UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)		9															
	EC 1 : Sociologie des pratiques sportives				EvC	100%		QCM		1	QCM	30 min	1	QCM	30 min			
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif			1	EvT		1	QCM					1	E	1h			
	EC 3 : Economie et Gestion du sport			1	EvT+EvC	20%	2EvC et 1EvT	EvT : 80% TD (CC) : 20%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30			
	UE 13 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseig théo		6															
	Théorie APSA 1			0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h			
	Théorie APSA 2			0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h			
	Théorie APSA 3			0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h			
	UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques		3															
	Pratique APSA 1			0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h			
	Pratique APSA 2			0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h			
	Pratique APSA 3			0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h			
	UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux		6															
	EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien			1	EvT + EvC	10%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30			
	EC 2 : Outils informatiques, MTU,			1	EvC		2	E		1	E	2h	1	E	2h			
EC 3 : Forum PPF			Validation	EvT		1	A1		1	Mémoire		1	Mémoire					
EC 4 : Module Développement durable			Validation	EvT			A3							A3				
		30																

2	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9												
	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EVT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvT		1	QCM	15 min				1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E	2h	1	E	TD de substitution (2h)	1	E	2h
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
	UE 23 : Connaissance Technique et culturelle APS Enseign théo	6												
	Théorie APSA 4		0,66	EVT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5		0,66	EVT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC			TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	UE 25 : Enseignements professionnels transverseaux	3												
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC		2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		1	QCM	15 min	1	QCM	15 min	1	QCM	15 min
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 26 : Anglais	3													
EC : Anglais		1	EvC		2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30	
	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures.

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3: Test de positionnement - La validation de l'UE ne prend pas en compte la validation du Module développement durable.

Mais la validation de l'année est subordonnée à la validation du test de positionnement de l'élément "Module développement durable" par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

En cas de non validation, l'étudiant peut poursuivre en N2, mais restera AJAC jusqu'à validation du module.

NIVEAU 2 STAPS ES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 33 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc	Crédits (= coeff.) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (si différent)			2 ^{nde} chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Communs Transversaux	9												
		EC 31.1 : Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 31.2 : Activité expérience et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
		EC 31.3 : Croissance et maturation		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 32 : Enseignements Scientifiques Transversaux Optionnels	6												
		EC 32.1 : Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 32.2 : Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	2	E		1	E	TD de substitution 2h	1	E	2h
	B	UE 33 : Option sportive	6												
		EC 33.1 : Option sportive		1,5											
		Choix 1 : Haltérophilie/musculation Musculation N1 Activités de la forme			EvT+EvC	50%	3	1E + 2MSP	1h				3	1E+2 MSP	1h
			EvT+EvC		50%	2	E + MSP	1h				2	E+MSP	1h	
	Choix 2 : Fitness Musculation N1		EvT+EvC		50%	3	1E + 2MSP	1h				3	1E+2 MSP	1h	

	Activités de la forme			EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h			2	E+MSP	1h	
	Choix 3 : Football			EvC	100%	4	M + O	10 min			2	M + O	20 min	
	Choix 4 : Rugby			EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h
	EC 33.2 : Préparation physique Niveau 1	0,5		EvC	100%	3	1 TP 2 MSP		3	1 E 2 MSP	1h	3	1 E 2 MSP	1h
C	UE 35 : Méthodologie d'intervention	6												
	EC 35.1 : Principes généraux de l'entraînement et programmation	0,75		EvC	100%	2	TP E		1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 35.2 : Méthodologie du projet d'encadrement dans les APS	0,5		EvT+EvC	40%	2	MSP E	1 h				1	E	1 h
	EC 35.3 : Evaluation de la condition physique	0,75		EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
D	UE 36 : Langue Vivante	3												
	EC 36.1 : Anglais 2.1	1		EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min
		30												
A	UE 41A : Enseignements scientifiques transversaux communs	3												
	EC 41A.1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles	1		EvC	100%	2	TD		1	E	45mn	1	E	45mn
A	UE 41B : Enseignements scientifiques transversaux optionnels	6												
	EC 41B.1 : Théorie de la motricité et contrôle moteur	1		EvT	0%	1	E	1H30				1	E	1H30
	EC 41B.2 : Anatomie Fonctionnelle	1		EvT	0%	1	QCM en ligne	30'				1	QCM en ligne	30'
C	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques à la mention	3												
	EC 42.1 : Aides ergogéniques à la performance	0,5		EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 42.2 : Analyse de l'activité de l'entraîneur	0,5		EvT	0%	1	E	1h				1	E	1h
B	UE 43 : Option sportive Niveau 2	3												
	Choix 1 : Haltérophilie/musculation													

4	Musculation N2 Haltérophilie		1	EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h30			2	E + MSP	1h30	
				EvT+EvC	50%	2	1E + 2MSP	1h			2	1E + 2MSP	1h	
	Choix 2 : Fitness Musculation N2 Fitness			EvT+EvC	50%	3	1E + 2MSP	1h			3	1E+2 MSP	1h	
				EvC	100%	2	MSP				1	E	1h	
	Choix 3 : Football			EvC	100%	3	2 TP 1 O	5 min	2	E O	1h 5 min	1	O	20 min
Choix 4 : Rugby		EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h		
C	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques à la mention	6												
	EC 44.1 : Préparation physique niveau 2		1	EvC	100%	3	TP + MSP + M		2	MSP + M		2	M + O	15 min
	EC 44.2 : Préparation mentale		0,5	EvT	0%	1	O					1	E	2h
	EC 44.4 : Analyse vidéo		0,5	EvT	0%	1	V + O	5 min (pdt oral stage)				1	V + O	5 min (pdt oral stage)
D	UE 46 : Enseignement lié au projet de formation	3												
	EC 46.1 : Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min
	EC 46.2 : Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A	

B	UE 47 : Stage	3												
	EC 47.1 : Stage et Construction du projet d'intervention		1	EvC	100%	2	M + O	20 min	2	M + O	20 min	2	M + O	20 min
	EC 47.2 : Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation											
D	UE 48 : Langue Vivante	3												
	EC 48.1 : Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min
		30												

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance . V = Vidéo

MSP = Mise en situation pratique = évaluation pratique sportive ou conduite de séance pédagogique

A : autre (à préciser dans les remarques)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE 44.1 EC Préparation Physique Niveau 2 : En l'absence de possibilité de pratique physique en cours d'année l'épreuve "A" de mise en situation d'encadrement pédagogique sera supprimée, et remplacée par une demande spécifique dans le mémoire de proposition de mise en situation pédagogique théorique.

UE 43.1 - Musculation Niveau 2 : En deuxième session, l'écrit sera remplacé par un oral de 10 min

UE 46.2 : A = épreuve de pratique ou de mise en situation d'encadrement ou oral selon l'option choisie

NIVEAU 3 - STAPS ES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 51 : Adaptations physiologiques à l'entraînement	3												
		EC 1 : Adaptations physiologiques à l'entraînement		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 52 : Analyse de l'activité	3												
		EC 1 : Analyse mécanique du geste sportif. Etudes de cas		1	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	A	UE 53 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement	3												
		EC 1 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 54 : Approche psychologique de la performance	3												
		EC 1 : Approche psychologique de la performance		1	EvT	0%	1	E	1	1	E	1	1	E	1
	C	UE 55 : Evaluation, programmation	6												
		EC 1 : Evaluation de la performance		0,66	EvT+EvC	50%	2	M + E	E 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Fatigue, sûrentraînement et santé du sportif		0,66	EvT	0%	1	E	2h				1	E	2h
		EC 3 : Planification de l'entraînement		0,66	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
	B	UE 56 : Option sportive	6												
		Option Haltéro/muscu													
		EC 1 Haltérophilie - Musculation		0,5	EvT+EvC	75%	3	2A + 1E	E 1h	2	A + E	1h	2	A + E	1h
	EC 2 Activités de la forme et force ou analyse vidéo		0,5	EvC	50%	2	A + E	1h	2	A + E	1h	1	E	1h	
				EvT	0%	1	AV		1	AV		1	AV		

	EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvT	0%	2	1TP + 1 A	20 min	2	TP + A	20 min	2	TP + A	20 min
	EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	1	E	1h30
	Option Fitness													
	EC 1 Fitness		0,5	EvT+EvC	50%	3	2A + 1E	E 1h	2	A + E	1h	2	A + E	1h
	EC 2 Activités de la forme et force		0,5	EvC	50%	2	A + E	1h	2	A + E	1h	1	E	1h
	EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvT	0%	2	1TP + 1 A	20 min	2	TP + A	20 min	2	TP + A	20 min
	EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	1	E	1h30
	Option Football													
	EC 1 Conceptualisation projet de jeu et plan de jeu		0,5	EvC	100%	4	2M + 2O		2	M + O	15 min			
	EC 2 Mise en situation pédagogique Football		1,25	EvC	100%	2	A		1	A		2	M + O	15 min
	EC 3 Diriger une équipe													
	EC 4 Analyse vidéo		0,25	EvT	0%	1	AV		1	AV		1	AV	
C	UE 57 : Stage : analyse de l'activité approche scientifique	3												
	EC 1 : Analyse de l'activité		1	EvC	100%	2	O + M		1	M		1	M	
E	UE 58 : Langue vivante	3												
	EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min
		30												
C	UE 61 : Enseignements scientifiques	3												
	EC 1 : Expérience et engagement dans l'entraînement sportif		0,5	EvT	0%	1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Approche ergonomique		0,5	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
C	UE 62 : Analyse de l'activité sportive	3												
	EC 1 : Analyse quantitative du geste sportif		0,5	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : AP et Sport : Objet de recherche		0,5	EvC	100%	2	M + E		1	E	1h	1	E	1h
B	UE 63 : Option Sportive	9												
	Option Haltéro/muscu													
	EC 1 Haltérophilie		1,5	EvT+EvC	50%	3	1E + 2A	E 1h	2	E + O	30 min + 10 min	2	A + E	1h

6	EC 2 Entraînement et préparation à la performance		1,5	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	Option Fitness														
	EC 1 Fitness N2		1,5	EvT+EvC	50%	3	1E + 2A	E 1h	2	E + A	1h	2	A + E	1h	
	EC 2 Fitness N3		1,5	EvT+EvC	50%	3	1E + 2A	E 1h	2	E + A	1h	2	A + E	1h	
	Option Football														
	EC 1 Football : Futsal et activités diversifiées		1	EvT	0%	2	M + O	15 min	2	M + O	15 min	2	M + O	15 min	
	EC 2 : Mise en œuvre d'un projet de jeu		2												
	EC 3 : Observation et analyse de match														
	UE 64 : Gestion, organisation, création d'un projet sportif	3													
	EC 1 : Management d'un projet sportif		0,66	EvT	0%	1	M		1	M		1	M		
	EC 3 : Gestion des structures														
	EC 2 : Filières sportives														0,33
	UE 65 : Formation professionnelle à l'entraînement sportif	6													
	EC 1 : Analyse réflexive sur sa pratique d'entraîneur		0,5	EvT	0%	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
EC 2 : Stage		1,5	EvC	100%	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min		
UE 66 : UE libre	3														
EC 1 : UE libre		1	En fonction de l'UE libre choisie												
UE 67 : Langue vivante	3														
EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min		
		30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 65 EC 1 : nature de l'épreuve "Autre" : Présentation orale réflexion collective

UE 56 et 63 : nature de l'épreuve "Autre" : Pratique et Mise en situation Pédagogique

UE 56 EC 4 Analyse vidéo : nature de l'épreuve "AV" : Création d'une vidéo d'analyse de l'activité ou du jeu

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées.

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP, y compris sur les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en LAS ou LAS-R, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAS-Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) sur l'ensemble des UE, au cours d'un même semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé.

UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral

Les UE de présentation des métiers et de préparation à l'oral se validant par l'assiduité, tout manquement (absence injustifiée) conduira à la défaillance en évaluation initiale.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
*La **pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

Service Commun des Langues Vivantes

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2022 - 2023

Licences LANSAD

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 13/09/2022

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

Parcours, Niveau	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Thomas HASTINGS N2: Alison JOHNSTONE N3 Catharina VAN DE VEN PSSSE: Thomas HASTINGS STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Daniel RODRIGUES N2/N3: Rebecca ADLER	Thomas.hastings@uca.fr Alison.johnstone@uca.fr Catharina.VAN_DE_VEN@uca.fr Thomas.hastings@uca.fr morganne.shelford@uca.fr daniel.rodrigues@uca.fr rebecca.adler@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CEELEN Espagnol : M. Julien QUILLET Italien : Mme Sonia PORZI Néerlandais Portugais : M. Ailton SOBRINHO Langues Slaves (russe et polonais): Mme Ekaterina CENNET	stefanie.ceelen@uca.fr julien.quillet@uca.fr sonia.porzi@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr ekaterina.cennet@uca.fr

Contact en scolarité :
 Mme Hélène SEGAUD
 helene.segaud@uca.fr
 Mme Aurélie BROSE
 aurelie.brosse@uca.fr
 M. Luc LEBARD
 Luc.lebard@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absences injustifiées.
---	---

NIVEAU 1/2/3 - LANSAD

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : LANSAD	x												
		LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
		LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
		LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
		LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
		LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3	3	1	EvC		4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min	4	E+O	3 à 15 min
		N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min	2	E+O	1h + 5 min
		N2 S3	3	1	EvC		2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min	2	E+O	45min+10min
	N3 S5	3	1	EvC		2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	2	E+O	1h + 10 min	

	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N2 S3	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	E A	E:1h A	1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N2 S3	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5	3	1	EvC		2	A + E	E:1h	1	O	15 min	1	E	1h
		48												
	UE LANSAD	x												
	LANSAD Allemand	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O et/ou E	1h
	LANSAD Italien	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	2h15	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais	3	1	EvC		2	O et E	1h E 10min O	2	E et O	1h E 10min O	1	O	10 min
	LANSAD Portugais	3	1	EvC		2	O et E	2h	1	O/E	2h	1	O et/ou E	2h
	LANSAD Polonais	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E	1h
	LANSAD Russe	3	1	EvC		2	O et E	1h + 30 min	1	E+O	1h + 30 min	1	E et/ou O	1h E 15 min O
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min	2	E+O	45min/5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min	2	E+O	8 à 10 min
	N3 S6	3	1	EvC		4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min	4	E+O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2	3	1	EvC		2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min	2	E+O	1h + 5min
	N2 S4	3	1	EvC		2	O	10min + A	2	O	10min + A	2	O	10min + A
	N3 S6	3	1	EvC		2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min	2	E+O	3h*+10min

LANSAD Anglais LCC/LCSH													
N1 S2	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4	3	1	EvC		2	A O	O:5-7min	1	O	O:5-7min	1	O	O:5-7min
N3 S6	3	1	EvC		2	O A	O:10min	1	O	10-15min	1	O	10-15min
LANSAD Anglais PSSSE													
N1 S2 EAD	3	1	EvC		2	E O	E:45min O: 5-7min	1	M+O	10min	2	E O	E:45min O: 5-7min
N2 S4 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:7min	1	O	10min	1	O	15min
N3 S6 EAD	3	1	EvC		2	A O	O:10min	1	E	1h	1	O	10min
	57												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

REMARQUES :

Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Si les évaluations doivent se dérouler à distance en raison de la situation sanitaire les épreuves auront les mêmes natures et durées à l'exception des UE ou EC suivants :

UE X EC X : exemple : un dossier de recherche se substituera au TP de 1h

UE Y : exemple : une épreuve unique se substituera aux épreuves prévues pour chaque EC